

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN LOCAL D'URBANISME DE CESSON-SÉVIGNÉ
DECLARATION DE PROJET AVEC LA ZAC LES PIERRINS EMPORTANT MISE EN
COMPATIBILITE DU PLU

Par arrêté du Président de Rennes Métropole n° A 17.328 du 07 avril 2017, une enquête publique est prescrite sur la déclaration de projet " ZAC les Pierrins" emportant mise en compatibilité du PLU.

Les ajustements portent notamment sur :

- le rapport de présentation et ses annexes avec la création d'un additif présentant la présente procédure ;
- le Projet d'Aménagement de Développement Durables et la modification de plusieurs orientations générales thématiques ;
- les Orientations d'Aménagement et de Programmation par la création d'orientations d'aménagement spécifiques aux opérations visées ;
- le règlement littéral par la création de zones spécifiques (UEh, UO, 1AUO) et l'adaptation de plusieurs zones (Ne, NP) ;
- le règlement graphique : par la création de zones à urbaniser spécifiques, destinées à l'accueil d'une urbanisation diversifiée (de type Uo et 1AUo), par la modification de la délimitation des zones N, de même que la modification de la protection de certains éléments paysager. Enfin, de petits secteurs bâtis (hameaux) sont classés en UEh, afin de conserver leurs caractéristiques rurales, tout en admettant, s'il y a lieu, une constructibilité complémentaire limitée et conditionnée ;

Monsieur Jean-Marie ZELLER, géomètre expert foncier, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité sera mis à la disposition du public à la Mairie annexe de Cesson-Sévigné, place de la Chalotais avec le registre d'enquête :

du mercredi 3 mai 2017 au mercredi 7 juin 2017 inclus.

aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie annexe.

Il sera également consultable pendant cette période sur les sites internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/> et de Cesson-Sévigné : <http://www.ville-cesson-sevigne.fr/enquete-publique.html>, et sur un poste informatique à l'Hôtel de Rennes Métropole, (aux jours et heures habituels d'ouverture au public de l'accueil Droits des Sols), 4 avenue Henri Fréville à Rennes.

Les observations du public sur le projet pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête,
- adressées par courrier, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – enquête publique - Mise en compatibilité "ZAC "Les Pierrins" du PLU – à l'adresse suivante :Mairie - 1 Esplanade de l'Hôtel de Ville– 35517 Cesson-Sévigné CEDEX,
- transmises par le formulaire en ligne à l'adresse <http://www.ville-cesson-sevigne.fr/enquete-publique.html>

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie annexe de Cesson-Sévigné, salle d'exposition du rez-de-chaussée – place de la Chalotais, pour y recevoir ses observations, propositions et contre-propositions, aux dates suivantes :

- **Mercredi 3 mai 2017 de 9h à 12h et de 14h à 17h**
- **Jeudi 18 mai 2017 de 9h à 12h et de 14h à 17h**
- **Mercredi 7 juin 2017 de 9h à 12h et de 14h à 17h.**

Des informations complémentaires sur le dossier pourront être demandées auprès du service urbanisme de Cesson-Sévigné (Tél : 02 99 83 52 00).

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront déposés à l'Hôtel de Rennes Métropole et à la Mairie de Cesson-Sévigné pendant un an, où toute personne pourra en prendre connaissance. Ces documents seront également publiés pendant la même durée sur le site internet de Rennes Métropole : <http://metropole.rennes.fr/>.

À l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Cesson-Sévigné pourra être approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole, après avis du Conseil Municipal de Cesson-Sévigné.